

Qui veut retirer la croix de Jean-Paul II à Ploërmel ?

Article rédigé par *Pélerin*, le 14 mars 2018

Source [Pélerin] Derrière la polémique sur les crèches dans les mairies ou sur la croix retirée d'une statue de Jean-Paul II à Ploërmel (Morbihan), on retrouve une association : la fédération de la libre-pensée. Qui est-elle vraiment ?

Le Conseil d'Etat a tranché. Il a ordonné, le 25 octobre, que soit retirée la croix qui surplombe une statue de Jean-Paul II installée en 2006 sur une place de Ploërmel (Morbihan). Ceci en vertu de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, selon laquelle « aucun signe ou emblème religieux » ne doit être érigé après cette date « sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit ».

À *Pélerin*, nous nous sommes demandé qui était la fédération de la libre pensée, à l'origine du recours judiciaire. Son nom apparaît dans presque chaque procès qui touche aux signes chrétiens dans l'espace public. L'interdiction d'installer une crèche dans la mairie de Melun (Seine-et-Marne) ou dans le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ? C'était elle. Le démantèlement de la statue de la Vierge installée depuis 2011 dans un parc communal à Publier (Haute-Savoie) ? C'était elle aussi.

Contacté, le vice-président de la fédération nationale, Christian Eyschen, a tenu à rassurer les croyants : « Nous ne nous promenons pas avec des tronçonneuses, rêvant d'abattre tous les calvaires de France. Toute statue religieuse ou calvaire construit avant 1905 a le droit de rester debout. Nous ne les refusons que lorsqu'ils sont érigés après cette date, et dans l'espace public. Ce dernier point est important. Si un agriculteur installe un calvaire dans son champ, c'est son droit. Mais l'Etat, lui, n'a pas à promouvoir une religion. Il doit être neutre ».

L'attachement viscéral de cette fédération à la loi de 1905 est en réalité lié à son histoire. Les premiers cercles français de libres penseurs sont apparus en 1848 et ont compté dans leurs rangs des promoteurs célèbres de la laïcité : Jules Ferry, Jean Jaurès, Victor Hugo... Nombre de libres-penseurs sont à l'origine de la loi de 1905, l'un des plus haut fait d'armes du mouvement.

« La libre-pensée repose sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le pacifisme, le rejet de l'exploitation de l'homme par l'homme et le refus de la religion sur le plan philosophique », explique Christian Eyschen. Ce dernier point peut mener certains libres-penseurs à produire à des textes étranges, un brin paranoïaques. En août, Christian Eyschen écrivait ainsi dans une brochure : « Les Hommes du Vatican sont partout. Ce sont eux qui dirigent tout en Europe, et quelle que soit leur couleur politique ».

Le point de vue est contestable... En réalité, aussi active qu'elle soit sur le plan judiciaire, la fédération de la libre pensée reste un petit mouvement dont il ne faudrait pas exagérer l'importance. Elle compte tout au plus 5000 adhérents cotisants, selon Christian Eyschen. Il reconnaît aussi que sur la « cinquantaine » de recours judiciaires portés par sa fédération depuis vingt ans, certains ont été « contre-productifs », comme celui de la libre pensée du Rhône contre les ascenseurs pour handicapés installés à la basilique de Fourvière et financés par la ville de Lyon.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<http://www.pelerin.com/A-la-une/Qui-veut-retirer-la-croix-de-Jean-Paul-II-a-Ploermel?&xtmc=Ploermel&>